

# L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique 2019

Chiffres 2017

Source : Office national de sécurité sociale (traitement Institut pour l'égalité des femmes et des hommes)

## QU'EST-CE QUE L'ÉCART SALARIAL ?

Ce que les femmes gagnent en moyenne en moins que les hommes.

## QUE SIGNIFIE « EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN » ?

Une partie de l'écart salarial est due au fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Lorsque l'écart salarial est corrigé pour la durée de travail, la comparaison s'effectue sur base de ce que ces femmes auraient gagné si elles avaient travaillé à temps plein, en d'autres mots : en équivalents temps plein.

## ÉCART SALARIAL

# 23,7%



€ 27 142,61

Salaire annuel brut moyen



€ 35 550,44

# 9,6%



€ 36 521,39

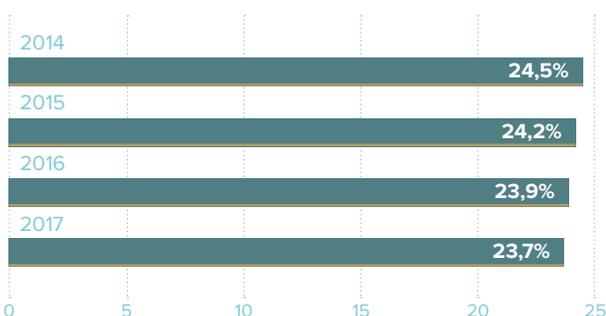
Salaire annuel brut moyen après correction pour la durée de travail, en équivalents temps plein



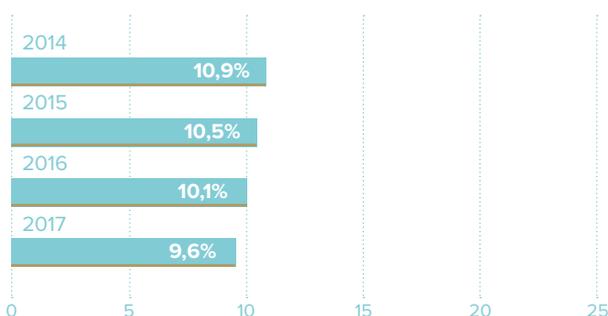
€ 40 385,73

## ÉVOLUTION DE L'ÉCART SALARIAL

Par année



Par année, après correction pour la durée de travail, en équivalents temps plein



## DANS LE SECTEUR PRIVÉ

**28,2%**  
**12,9%** (après correction pour la durée de travail)



## DANS LE SECTEUR PUBLIC

**17,5%**  
**6,0%** (après correction pour la durée de travail)

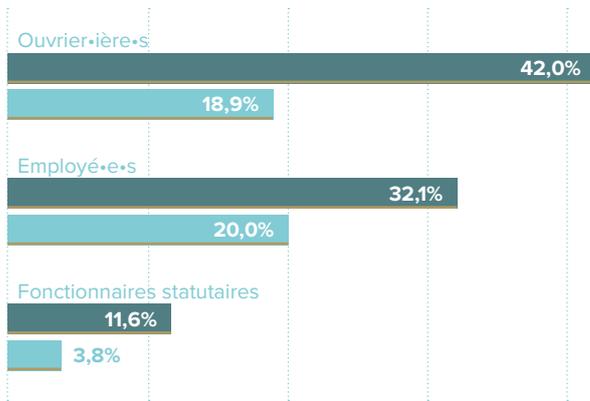


## L'ÉCART SALARIAL EST LE PLUS IMPORTANT DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS

**52,8%**  
**45,5%** (après correction pour la durée de travail)



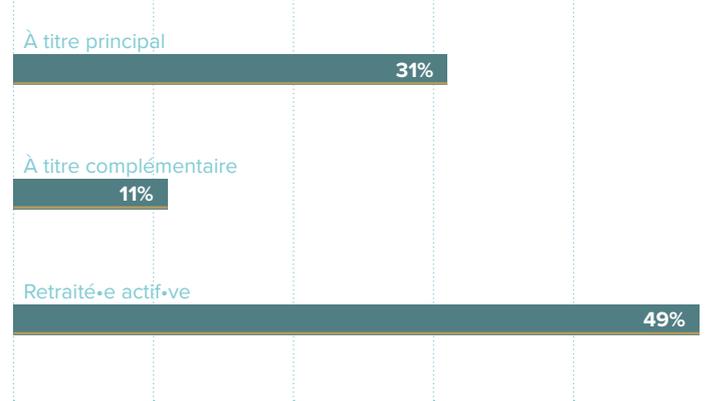
## ÉCART SALARIAL SELON LE STATUT



- avant correction pour la durée de travail
- après correction pour la durée de travail



## ÉCART DE REVENUS CHEZ LES INDÉPENDANT·E·S

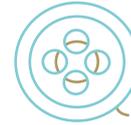
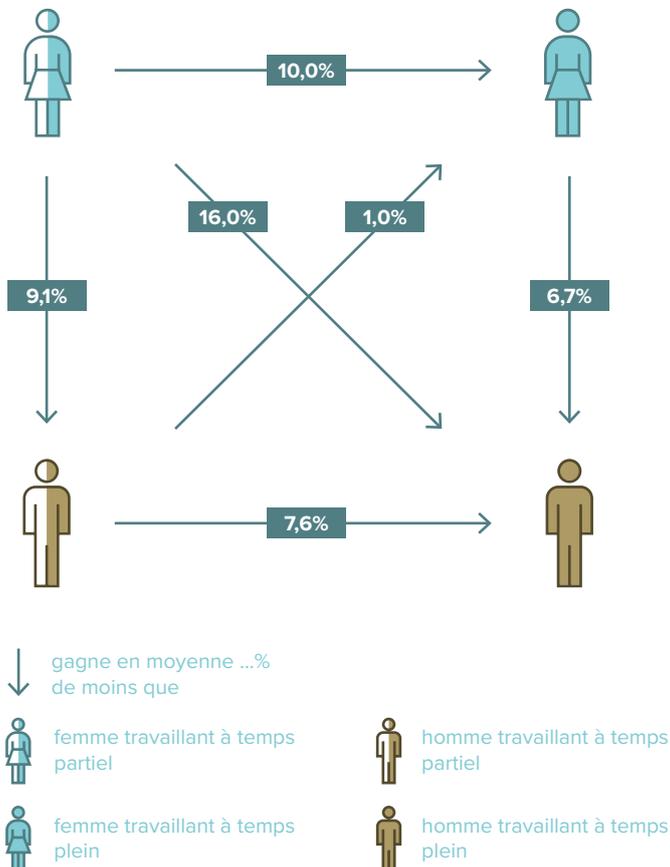


Source : site internet Sécurité Sociale Entrepreneurs Indépendants (traitement IEFH)



## TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

L'écart salarial entre les femmes et les hommes travaillant à temps partiel et à temps plein, en équivalents temps plein.



## L'ÉCART SALARIAL EST PRINCIPALEMENT DÛ AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DANS LE SECTEUR DES ARTS, DES SPECTACLES ET DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

**12,7%**  
**3,3%** (après correction pour la durée de travail)



## L'ÉCART SALARIAL EST BEAUCOUP MOINS DÛ AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DANS LE SECTEUR FINANCIER ET DES ASSURANCES

**31,3%**  
**21,8%** (après correction pour la durée de travail)